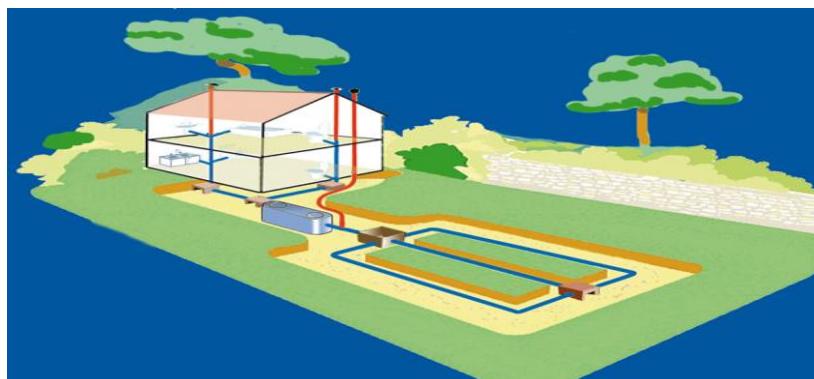


# **Prix et Qualité du Service Public**

## **Service de l'Assainissement Non Collectif**

### **RAPPORT ANNUEL 2024**



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2024  
conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales  
et au décret du 02 mai 2007

Etabli par le SMAEPA « Entre Bresle et Yères »	<b>2024</b>	Document établi Le 30 juillet 2025
---------------------------------------------------	-------------	---------------------------------------

## CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

### ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIAEPA de Nesle-Pierrecourt regroupe les communes de Nesle-Normandeuse et Pierrecourt.

Ces deux communes sont concernées par la compétence assainissement non collectif.

**A compter du 1er janvier 2025, le SIAEPA de Nesle Pierrecourt, le SIAEPA de la Vallée de l'Yères, le SIAEPA de Saint Léger aux Bois, le SIAEPA des Sources de l'Yères, le SIAEPA de Vieux Rouen Sur Bresle et le SI « Entre Bresle et Yères » ont fusionné pour devenir le SMAEPA « Entre Bresle et Yères » (Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable et Assainissement « Entre Bresle et Yères »).**

### CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

### PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE

La collectivité prend en charge :

- le contrôle des installations
- la réhabilitation des installations
- l'entretien des installations et le traitement des matières de vidanges suite la réhabilitation de l'installation

### CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

- Abonnés du service

Le service public d'assainissement non collectif dessert 1 082 habitants.

- Répartition des abonnés par commune :

	Année 2023	Année 2024
NESLE-NORMANDEUSE	62	62
PIERRECOURT	25	37
<b>Total des abonnés</b>	<b>87</b>	<b>99</b>

**MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

		<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2024</b>
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	OUI	OUI
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	OUI	OUI
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	OUI	OUI
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	OUI	OUI
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	OUI	OUI
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	OUI	OUI
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	OUI	OUI

# TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

## □ MODALITES DE TARIFICATION

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Tarifs	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
<b>Compétences obligatoires</b>		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	121 €	160 €
Tarif du contrôle des installations existantes en €	121 €	160 €
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	40 €	44 €
<b>Compétences facultatives</b>		
AUCUNE	/	/

## □ RECETTES

	Exercice 2023			Exercice 2024		
	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	2 560.00 €		<b>2 560.00 €</b>	2 586.00 €		<b>2 586.00 €</b>
Facturation du service facultatif en €						
Autres prestations auprès des abonnés en €	3828.00 €		<b>3 828.00 €</b>	800.00 €		<b>800.00 €</b>

## INDICATEURS DE PERFORMANCE

- **TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	55	58
Nombre d'installations conformes depuis la création du service	13	15
<b>Taux de conformité en %</b>	<b>23.64 %</b>	<b>25.87 %</b>